

## 25 janvier 1790 : Canton de Chatillon.

La France est divisée en quatre-vingt-trois départements.

Le département de l'Ain est divisé en neuf districts ; celui qui nous concerne étant le district de Nantua.

Une loi accorde deux cantons à notre région : Chatillon de Michaille et Billiat. (Celui de Billiat sera supprimé en 1800).

Les instances départementales dominées par les Burgiens et les Belleysans n'accordèrent que peu de place à nos cantons.

Seuls quelques personnalités, hommes de loi ou notaires y siégèrent : Pour Chatillon ; Caire, Crochet et Ravinet. Pour Montanges ; Jean Baptiste Delaville.

## 12 juillet 1790 : Constitution civile du clergé.

Par décret l'assemblée constituante instaure en France la constitution civile du clergé qui achevait la réorganisation de l'église de France, après la suppression des ordres religieux et la nationalisation des biens du clergé.

Les évêques étaient élus par les assemblées électorales du département, les curés par les assemblées des districts. Les prêtres devenant ainsi des fonctionnaires rétribués par l'état.

C'était un profond bouleversement de l'église car la constitution avait un caractère schismatique qui n'apparût pas nettement aux yeux de tous car de nombreux serments de prêtres furent prêtés, soit environ 80% des curés du département.

A Champfromier la paroisse déjà très étendue est agrandie avec Montanges et une partie de Chezery. Pour seconder l'abbé Genolin on lui adjoint un vicaire, l'abbé Collomb.

